

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2306

9 décembre 2006

SOMMAIRE

"Restaurant Chinois Bonne Etoile, S.à r.l.", Ettelbruck	110677	HBI Berlin, S.à r.l., Luxembourg	110669
Anarivo Holding S.A., Luxembourg	110677	HBI Berlin, S.à r.l., Luxembourg	110672
Axel Développement S.A., Luxembourg	110669	HBI Braunschweig, S.à r.l., Luxembourg	110678
Axel Développement S.A., Luxembourg	110673	HBI Braunschweig, S.à r.l., Luxembourg	110681
B & Co Immobilière, S.à r.l., Bereldange	110684	Iberint Holding S.A., Luxembourg	110688
B.M.T. S.A.H., Luxembourg	110668	Inter Continental Stock Exchange, S.à r.l.	110642
Calim International Holding S.A., Luxembourg	110686	International Steel Financial Services S.A., Luxembourg	110683
Capital Italia, Sicav, Luxembourg	110687	IRUS European Retail Property Management Company, S.à r.l., Luxembourg	110642
Charme Investments S.C.A., Luxembourg	110664	Italcogim Financière Internationale S.A., Luxembourg	110656
Charme Investments S.C.A., Luxembourg	110668	Kop Maeder Egli S.A.H., Luxembourg	110686
Cillien Consulting, S.à r.l., Flaxweiler	110652	Managa Holding S.A., Luxembourg	110677
Commercial Investment Alicante, S.à r.l., Luxembourg	110652	Marfin S.A., Luxembourg	110664
Commercial Investment Aljarafe Sevilla, S.à r.l., Luxembourg	110653	Menistan Holding S.A., Luxembourg	110673
Commercial Investment Cadiz, S.à r.l., Luxembourg	110653	Multiadvisor Sicav, Luxemburg-Strassen	110685
Commercial Investment Cordoba, S.à r.l., Luxembourg	110656	O.I.O., Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg	110687
Commercial Investment Manregalery, S.à r.l., Luxembourg	110656	Orbi Holdings S.A., Luxembourg	110687
Commercial Investment Meraville, S.à r.l., Luxembourg	110664	Quadrige Instinct S.A., Luxembourg	110653
Commercial Investment Retail Park Meraville, S.à r.l., Luxembourg	110664	Queensland S.A.H., Luxembourg	110685
Commercial Investment Savignano, S.à r.l., Luxembourg	110657	Ritania Holding S.A., Luxembourg	110677
Commercial Investment Tenutella, S.à r.l., Luxembourg	110657	RTL Group Germany S.A., Luxembourg	110663
Commercial Investment Terragalery, S.à r.l., Luxembourg	110657	Safiges S.A.H., Luxembourg	110678
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Luxembourg	110673	Savoie Investments S.A.H., Luxembourg	110685
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	110686	Sinteco Investments S.A., Luxembourg	110657
Ferial A.G., Luxembourg	110669	Transvalor S.A.H., Luxembourg	110678
Ferlux Holding S.A., Luxembourg	110669	Victoria Holding, S.à r.l., Luxembourg	110683
Groupe K, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	110681	Vichter Geschichtsfrënn, A.s.b.l., Vichten	110673
H & A Lux ProNobis Sicav, Luxembourg	110688	Whitebridge Investments S.A.H., Luxembourg	110685
		Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, S.à r.l., Luxembourg	110650
		Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, S.à r.l., Luxembourg	110652
		WPP Luxembourg Holdings Six, S.à r.l., Luxembourg	110675
		WPP Luxembourg Holdings Six, S.à r.l., Luxembourg	110677

INTER CONTINENTAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 22.594.

—
LIQUIDATIONS

Par jugement du 26 octobre 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société INTER CONTINENTAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l. (R.C.S. N° B22594), ayant eu son siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Pour extrait conforme

M^e M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(133108.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 121.941.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November,
Before Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEINVER S.A., a joint stock company, having its registered office in Madrid (Spain) C/ Francisca Delgado 11, 5° and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606, represented by Olivier Lambertyn, Lawyer, residing in Luxembourg City, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

1. Definitions

The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«1991 Law» means the Luxembourg law dated 19 July 1991, relating to undertakings for collective investment, the securities of which are not intended to be placed with the public, as amended or replaced from time to time;

«2002 Law» means the Luxembourg law dated 20 December 2002, relating to undertakings for collective investment, as amended from time to time;

«Articles» means the present articles of incorporation;

«Business Day» means any day, other than a Saturday or Sunday, when banks in Luxembourg are open for the transaction of normal business;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the European Union member States that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Management Company Board» means in case of plurality of Managers the board of Managers of the Management Company;

«Management Regulations» means the management regulations governing the respective Fund;

«Manager» means the manager or in case of plurality of managers, a manager appointed to the Management Company Board in accordance with these Articles or as the case may be a member of the Management Company Board;

«Share(s)» means the shares issued by the Management Company and any share issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Management Company; and

«Shareholder» means a holder of Shares.

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by the present and all persons and entities who may become Shareholders in future a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (hereinafter referred to as the «Management Company»).

Art. 2. The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of the IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND a mutual investment fund (Fonds Commun de Placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities

or other permitted assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, exercise all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, in accordance with chapter 14 of the 2002 Law and, where applicable, within the limits set forth by the 1991 Law.

Art. 3. The Management Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Management Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or in case of plurality of Managers, by resolution of the Management Company Board, after having received Shareholders consent.

In the event that the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The Management Company's capital is fixed at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by 125 (one hundred and twenty-five) Shares of 1,000.- (thousand) Euro each.

The 125 Shares have all been fully paid in cash.

The capital may be increased or reduced by a resolution of the single Shareholder or by resolution of the Shareholders of the Management Company adopted in accordance with Article 20 hereof.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shares, which is held by the Management Company or by one or more persons on behalf of the Management Company. Such register of Shares shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by him.

In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, on commercial companies.

Title III. Shareholder meetings

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Management Company shall represent the entire body of Shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Management Company.

Art. 7. In case of a single Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single Shareholder may be taken in writing.

In case of plurality of Shareholders, the provisions of Article 8 will apply to any resolution to be taken by a meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a Shareholder and which might be a Manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Art. 8. If legally required or if not so required upon the decision of the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, annual general meetings of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgement of the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, exceptional circumstances so require.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Management Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The general meeting of Shareholders shall be called by the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of Managers or of the auditor, the names of the eligible Managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

Title IV. Administration

Art. 9. The Management Company shall be managed by one or more Manager(s). If several Managers have been appointed, they will constitute a Management Company Board.

The Manager(s) need not be Shareholder(s) of the Management Company.

The Manager(s) shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period as determined by such general meeting of Shareholders and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Manager may seek reappointment.

In case of plurality of managers and in the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers may meet and may elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders.

Art. 10. The Management Company Board shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Company Board and of the Shareholders.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be Managers or Shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the manager or in case of plurality of managers, the Management Company Board.

The Management Company Board shall meet upon call by the chairman, or any two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Management Company Board shall be given to all Managers at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any Manager may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Manager as his proxy.

Any Manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least two Managers are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented.

Resolutions signed by all Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two Managers or by a Manager together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 11. The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, shall have power to determine the course and conduct of the management and business affairs of the Management Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Management Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board.

Art. 12. The Management Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, or in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Management Company, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Manager or in case of plurality of Managers, by the Management Company Board.

Art. 13. The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Management Company, including the right to sign on behalf of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Management Company or to other persons, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board.

Art. 14. No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other

company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of the Fund it manages to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Manager or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a Manager, officer or employee or holder of securities or other interests in the counterparty, such manager or officer shall, in case of plurality of managers, make known to the Management Company Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Manager's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 15. The Management Company may indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Management Company or, at its request, of any other company of which the Management Company is a unitholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Management Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting, Distributions

Art. 16. The operations of the Management Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as reviseur d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders for a period as determined by the general meeting of Shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 17. The accounting year of the Management Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. From the annual net profit of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 5 hereof.

The remainder of the annual net profit shall be allocated to the Shareholders.

The Manager or in case of plurality of Managers, the Management Company Board, may within the conditions set out by law unanimously resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Winding up, Liquidation

Art. 19. In the event of a winding-up of the Management Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be physical persons or legal entities and are named by the meeting of Shareholders deciding such winding-up and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendments

Art. 20. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided by Luxembourg law.

Art. 21. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended from time to time, on commercial companies, the 2002 Law and the 1991 Law.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Management Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription and Payment

The capital of the Management Company is subscribed as follows:

NEINVER S.A., above named, subscribes for 125 (one hundred and twenty-five) Shares, resulting in a total payment of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-).

Evidence of the above payment, was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Management Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

General Meeting of Shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

(i) The following are elected as Managers for an undetermined period:

* Mr Manuel Lagares Gómez Abascal

* Mr Gonzalo Rodríguez Fraile

* Mr Thomas Melchior

(ii) The following is elected as independent auditor for an undetermined period: Ernst & Young S.A.; 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) The registered office of the Management Company is set at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEINVER S.A., une société anonyme ayant son siège social à Madrid (Espagne), C/ Francisca Delgado 11, 5° et enregistré au «Mercantile Registry of Madrid (Spain)» dans le tome 5270, section 8, feuillet 210, page M-93606, représentée par Olivier Lambertyn, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Les procurations pré-mentionnées, signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué plus haut, a demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables ainsi que par les présents statuts.

1. Définitions

Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Loi de 1991» désigne la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectifs dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public, telle que modifiée;

«Loi de 2002» désigne la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs, telle que modifiée;

«Statuts» désigne les présents statuts;

«jour Ouvrable» désigne tout jour de la semaine, autre que samedi ou dimanche, au cours duquel les banques au Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie légale des pays membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Conseil de gérance de la Société de Gestion» désigne, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion;

«Règlement de Gestion» désigne le règlement de gestion qui régit le Fonds relevant;

«Gérant» désigne le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant nommé par le Conseil de gérance de la Société de Gestion conformément aux présents statuts ou, s'il y a lieu, un membre du Conseil de gérance de la Société de Gestion.

«Action(s)» désigne les actions émises par la Société de Gestion ainsi que toutes actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société de Gestion; et

«Actionnaire» désigne un titulaire d'actions.

Titre I^{er}. Nom, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué, par la partie présente et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir actionnaires dans le futur, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (dénommée ci-après «Société de Gestion»).

Art. 2. L'objet exclusif de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société de Gestion exerce toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer tous titres ou autres actifs permis, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement déclaratifs.

La Société de Gestion peut exercer toutes activités qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet conformément au chapitre 14 de la loi de 2002 et, lorsque applicable, dans les limites prévues par la loi de 1991.

Art. 3. La Société de Gestion est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, sur décision du Conseil de gérance de la Société de Gestion, après avoir reçu le consentement des Actionnaires.

Dans le cas où le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui

interféreraient avec les activités normales de la Société de Gestion à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société de Gestion, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital de la Société de Gestion est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) Actions, chacune d'entre elles ayant une valeur au pair de mille Euro (EUR 1.000.-).

Les cent vingt-cinq (125) Actions ont toutes été totalement libérées en numéraire.

Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision d'un Actionnaire unique ou sur décision des Actionnaires de la Société de Gestion adoptées conformément à l'article 20 ci-dessous.

Les Actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Actionnaires, lequel est tenu par la Société de Gestion ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société de Gestion. Ce registre des Actionnaires devra mentionner le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions dont il est titulaire.

En cas d'Actionnaire unique, les actions détenues par l'Actionnaire unique sont librement transférables.

En cas de pluralité des Actionnaires, les Actions détenues par chacun des Actionnaires peuvent être transférables en application des conditions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Titre III. Assemblée des Actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires de la Société de Gestion. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société de Gestion.

Art. 7. En cas d'Actionnaire unique, l'Actionnaire unique prend tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des Actionnaires. Toutes les décisions à prendre par l'Actionnaire unique peuvent être prises par écrit.

En cas de pluralité des Actionnaires, les dispositions de l'article 8 s'appliqueront aux décisions à prendre par l'assemblée des Actionnaires.

Chaque action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté (à toute assemblée des Actionnaires) par une autre personne qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Art. 8. Si légalement requis ou, si non requis, suite à la décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, suite à la décision du Conseil de gérance de la Société de Gestion, les assemblées générales annuelles des Actionnaires de la Société de Gestion se tiennent, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société de Gestion ou en un autre lieu au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée. De telles assemblées générales annuelles peuvent avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de gérance de la Société de Gestion se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants le Conseil de gérance de la Société de Gestion, peut convenir que d'autres assemblées des Actionnaires se tiendront aux lieux et dates spécifiées dans les convocations pertinentes.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement des assemblées des Actionnaires de la Société de Gestion, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes présents.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de gérance de la Société de Gestion par le biais de convocations contenant l'agenda et qui sont publiées dans le respect des exigences légales.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion prépare l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'agenda qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi ainsi qu'aux questions relatives à ces points, excepté si les Actionnaires s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination de Gérants ou du réviseur d'entreprises, les noms des Gérants éligibles ou réviseur(s) d'entreprises est inséré dans l'agenda.

Titre IV. Administration

Art. 9. La Société de Gestion est gérée par un ou plusieurs Gérant(s). Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constituent le Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Le ou les Gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Actionnaire(s) de la Société de Gestion.

Le ou les Gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Gérant peut chercher à se faire ré-élire.

En cas de pluralité de gérants et de vacance d'un poste de Gérant pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les Gérants restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Gérant qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 10. Le Conseil de gérance de la Société de Gestion élit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les assemblées du Conseil de gérance de la Société de Gestion mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette assemblée.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable pour conserver le procès-verbal des assemblées du Conseil de gérance de la Société de Gestion et des assemblées des Actionnaires.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion peut périodiquement élire des agents de la Société de Gestion, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société de Gestion. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Gérants ou des Actionnaires de la Société de Gestion. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire des statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Le Conseil de gérance de la Société de Gestion se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Pour toute assemblée du Conseil de gérance de la Société de Gestion, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de l'assemblée, sera remis à tous les Gérants au moins 5 Jours Ouvrables avant le début de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à l'assemblée. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les assemblées individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un agenda préalablement adopté par décision du Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Tout Gérant peut participer à toute assemblée du Conseil de gérance de la Société de Gestion en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient l'assemblée peut cependant prendre part à une telle assemblée du Conseil de gérance de la Société de Gestion par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à l'assemblée peuvent s'entendre et participer à une assemblée par de tels moyens équivaut à être présent en personne à l'assemblée.

Le Conseil de gérance de la Société de Gestion ne délibère et n'agit valablement que si au moins deux Gérants sont présents ou représentés à l'assemblée du Conseil de gérance de la Société de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les Gérants seront aussi valides et effectives que si elles avaient été prises lors d'une assemblée régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Le procès-verbal de chaque assemblée du Conseil de gérance de la Société de Gestion est signée par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside l'assemblée en question ou encore par deux Gérants.

Les copies ou extraits de ce procès-verbal, qui peut être produit dans le cadre de procédures judiciaires ou à d'autres fins, sont signées par le président ou par deux Gérants ou encore par un Gérant et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

Art. 11. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion, a le pouvoir de déterminer le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société de Gestion.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société de Gestion. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Art. 12. La Société de Gestion est engagée par la seule signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants de la Société de Gestion ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou encore par la signature individuelle d'un agent ou de toute autre personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Art. 13. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion journalière et des affaires de la Société de Gestion en ce compris le droit de signer au nom de la société et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la société, à des agents de la Société de Gestion ou autres personnes, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de gérance de la Société de Gestion.

Art. 14. Aucun contrat ou autre transaction que la Société de Gestion pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou agents de la Société de Gestion ne détient par l'intermédiaire d'un parent un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale, à condition que la Société de Gestion s'engage à ne jamais vendre ou louer sciemment des actifs du Fonds qu'il administre à l'un de ses administrateurs ou agents ou encore à une société ou firme contrôlée par celui-ci.

Dans l'hypothèse où un Gérant ou agent de la Société de Gestion puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société de Gestion, autre que celui provenant du fait qu'il est Gérant, agent, employé ou titulaire de titres ou d'autres intérêts dans la contrepartie, ce Gérant ou cet agent doit, en cas de pluralité de Gérants, porter à la connaissance du Conseil de gérance de la Société de Gestion l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Gérant ou un agent pourrait y avoir, est rapporté dès la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 15. La Société de Gestion peut indemniser tout Gérant ou agent et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été un Gérant ou agent de la Société de Gestion ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société de Gestion est détentrice de parts ou créancier et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société de Gestion est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité, Distributions

Art. 16. Les opérations de la Société de Gestion et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires pour une période déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

Art. 17. L'année sociale de la Société de Gestion commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Sur le bénéfice net annuel de la Société de Gestion, cinq pour cent (5%) sont alloués à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société de Gestion comme prévu à l'Article 5 des présents Statuts ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5 des présents Statuts.

L'allocation du bénéfice net annuel sera donnée aux Actionnaires.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de gérance de la Société de Gestion peut, dans le respect des conditions légales, décider à l'unanimité le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société de Gestion, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée des Actionnaires qui décide de cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modifications

Art. 20. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, la loi de 2002 et la loi de 1991.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société de Gestion et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et Paiement

Le capital de la Société de Gestion est souscrit comme suit:

NEINVER S.A., désigné plus haut, souscrit cent vingt-cinq (125.-) Actions, donnant lieu à un paiement total de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000.-).

Preuve du paiement visé ci-dessus a été remise au notaire instrumentant.

Frais

Les frais qui incombent à la Société de Gestion en raison de sa constitution sont estimés approximativement à la somme de trois mille Euros.

Assemblée générale des Actionnaires

La personne désignée plus haut, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs délégués à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

* M. Manuel Lagares Gómez Abascal

* M. Gonzalo Rodríguez Fraile

* M. Thomas Melchior

II. Est nommé réviseur d'entreprises indépendant pour une période indéterminée: Ernst & Young S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

III. Le siège social de la Société de Gestion est sis au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: O. Lambertyn, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 156S, fol. 39, case 4. – Reçu 1.250,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

J. Elvinger.

(132058.3/211/497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Share capital: £ 15,000.-.

Registered office: Gibraltar, Suites 1, Burns House, 19 Town Range.

Principal establishment and effective place of management: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 114.547.

In the year two thousand and six, on the ninth of November,

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and its principal establishment and effective place of management at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B114.547, established in the Grand Duchy of Luxembourg through a notarial deed of the undersigned notary enacted on 9 December 2005 published on 3 October 2006 in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1852.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 shares of £ 30 (thirty Pounds Sterling) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice;
2. Amendment of the articles of association of the Company by inserting provisions concerning the Company seal;
3. Amendment of the articles of association of the Company by removing articles 7(b), 7(c), 7(d) and 7(e) of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved as a Special Resolution to amend the articles of association of the Company by inserting the following provisions after article 37:

«THE COMPANY SEAL

38. The Company shall maintain at its registered office a Common Seal.

39. The Common Seal of company shall not be affixed to any instrument except by the authority of a resolution of the board of directors, and in the presence of a director and of the secretary or such other person as the directors may appoint for the purpose; and that director and the secretary or other person as aforesaid shall sign every instrument to which the seal of the Company is so affixed in their presence.

40. The Company may have for use in as many territories, districts, or places outside Gibraltar as the Directors shall resolve, an official Seal which shall be a facsimile of the Common Seal of the Company, with the addition on its face of the name of every territory, district or place where such seal is to be used PROVIDED ALWAYS THAT the Company may also use its Common Seal in territories outside Gibraltar.»

Third resolution

It is resolved as a Special Resolution to remove articles 7(b), 7(c), 7(d) and 7(e) of the articles of association of the Company and consequently to renumber article 7(a) as being article 7.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (1,700.- Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WOLSELEY FINANCE (GIBALTAR) LIMITED (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, son principal établissement ainsi que son siège de direction effective au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.547 et établie au Grand-Duché de Luxembourg par un acte notarié du 9 décembre 2005 du notaire soussigné publié le 3 octobre 2006 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1852.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, résident à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 30 £ (trente Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Modification des statuts de la Société par l'insertion d'une disposition concernant le sceau de la Société;
 3. Modification des statuts de la Société par la suppression des articles 7(b), 7(c), 7(d) et 7(e) des statuts de la Société;
- et
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé, en tant que Résolution Spéciale, de modifier les statuts de la Société par l'insertion des dispositions suivantes après l'article 37:

«LE SCEAU DE LA SOCIETE

38. La Société devra conserver à son siège social un Sceau Commun.

39. Le Sceau Commun de la Société ne doit être apposé sur aucun acte sauf en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance et en présence d'un gérant et du secrétaire ou toute autre personne désignée par les gérants à cet effet; et ledit gérant et le secrétaire ou l'autre personne telle que précisée ci-dessus doivent signer tout acte sur lequel le sceau de la Société est ainsi apposé en leur présence.

40. La Société peut avoir à disposition en autant de territoires, arrondissements ou lieux situés en dehors de Gibraltar que les gérants auront décidé un Sceau officiel qui doit être une reproduction du Sceau Commun de la Société avec ajout sur sa face du nom de tout territoire, arrondissement ou lieu où un tel sceau doit être utilisé ETANT ENTENDU QUE la Société peut toujours également utiliser son Sceau Commun dans les territoires situés en dehors de Gibraltar.

Troisième résolution:

Il est décidé, en tant que Résolution Spéciale, de supprimer les articles 7(b), 7(c), 7(d) et 7(e) des statuts de la Société et par conséquent de renuméroter l'article 7(a) comme étant l'article 7.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte notarié, s'élève à environ mille sept cents Euros (1.700,- euros).

Aucune autre affaire n'ayant été traitée, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a été signé avec nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même requérant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, vol. 156S, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(132558.2/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Gibraltar, Suites 1, Burns House, 19 Town Range.

Principal établissement et siège de direction effective: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 114.547.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44807 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(132559.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

CILLIEN CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R. C. Luxembourg B 86.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(118364.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117895.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117896.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117897.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

QUADRIGE INSTINCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 120.995.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 septembre 2006.

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 septembre 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUADRIGE INSTINCT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 octobre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2006, vol. 539, fol. 17, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(119747.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117899.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06951, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117901.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.571.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 17 juillet 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 3 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi et Monsieur Martin Rutledge en qualité d'Administrateur, et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giandomenico Fabiani, industriel, demeurant à Rome (Italie), Largo dell'Ogliata N° 15, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Giordano Fabiani, industriel, demeurant à Milan (Italie), Via dei Gracchi, N° 9; Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de - 1 - (un) an, la société MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Le conseil d'administration

A. Tircher / M. La Rocca / V. Thill

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119400.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117902.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT SAVIGNANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT SAVIGNANO, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117903.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117906.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SINTECO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 120.993.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty second of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The public limited company SINTECO DEVELOPMENT S.A., in course of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr. David Sana, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of SINTECO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1.The public limited company SINTECO DEVELOPMENT S.A., prenamed, three hundred and nine shares,	309
2.The public limited company ECOREAL S.A., prenamed, one share,	1
Total: three hundred and ten shares,	310

Three hundred and nine (309) shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by contribution of kind of: a) one hundred and ten thousand (110,000) shares representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the public limited company SINTECO REAL ESTATE S.p.A., registered at the Companies' Register of I-Ferrara under number 01693000380, with its registered office at I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, b) one thousand and two hundred (1,200) shares representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the public limited company SINTECO ENGINEERING S.p.A., registered at the Companies' Register of I-Ferrara under number 01693020388, with its registered office at I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, and c) fifty thousand (50,000) shares representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the public limited company CIR COSTRUZIONI S.p.A., registered at the Companies' Register of I-Ferrara under number 01675900383, with its registered office at I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, evaluated at sixty-five million two hundred and seventy-seven thousand Euro (EUR 65,277,000.-), at seven hundred eleven thousand four hundred and sixty-nine Euro (EUR 711,469.-), and at five million twenty-three thousand four hundred and seven Euro (EUR 5,023,407.-), respectively (hereinafter referred to as the «Contribution»); thirty thousand and nine hundred Euro (EUR 30,900.-) representing the amount to the extent of which the capital is paid-up and seventy million nine hundred eighty thousand nine hundred and seventy-six Euro (EUR 70,980,976.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the private limited company H.R.T. REVISION, R.C.S. Luxembourg B 51.238, with its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, wherein the Contribution has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur des apports qui correspond au moins à 309 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de SINTECO INVESTMENTS S.A. à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission de EUR 70.980.976,-»

The report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, acting through its proxy holder, declares that its Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of its Contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its Contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

One (1) share has been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of one hundred Euro (EUR 100,-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately six thousand seven hundred Euro; the present incorporation being an incorporation with receipts of the fixed registration fee by the Luxembourg registration office, in accordance with the European Council Directive of July 19, 1969 (335), modified by the Directives of April 9, 1973, and of June 10, 1985 (contribution of shares representing more than 65% of the capital of an EU company to another EU company - article 4-2 of the Law dated December 29, 1971).

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg, on February 24, 1951, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mr Daniel Galhano, company director, born in Moyeuve-Grande (France), on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, with its registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaide.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr André Wilwert and Mr Eric Magrini, prenamed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme SINTECO DEVELOPMENT S.A., en voie d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur David Sana, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SINTECO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution. Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme SINTECO DEVELOPMENT S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. la société anonyme ECOREAL S.A., pré-qualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Trois cent neuf (309) actions ont été intégralement libérées par apport en nature de: a) cent dix mille (110.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société anonyme SINTECO REAL ESTATE S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de I-Ferrara sous le numéro 01693000380, avec siège social à I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, b) mille deux cents (1.200) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société anonyme SINTECO ENGINEERING S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de I-Ferrara sous le numéro 01693020388, avec siège social à I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, et c) cinquante mille (50.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société anonyme CIR COSTRUZIONI S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de I-Ferrara sous le numéro 01675900383, avec siège social à I-44100 Ferrara, Via Ripagrande n 29, évalué respectivement à soixante-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille Euros (EUR 65.277.000,-), à sept cent onze mille quatre cent soixante-neuf Euros (EUR 711.469,-), et à cinq millions vingt-trois mille quatre cent sept Euros (EUR 5.023.407,-) (ci-après dénommé l'«Apport»), trente mille neuf cents Euros (EUR 30.900,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital est libéré et soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-seize Euros (EUR 70.980.976,-) étant une prime d'émission, qui sera inscrite au compte «prime d'émission».

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, R.C.S. Luxembourg B 51.238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, par lequel l'Apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur des apports qui correspond au moins à 309 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de SINTECO INVESTMENTS S.A. à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission de EUR 70.980.976,-».

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, agissant par son mandataire prémentionné, déclare que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son Apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Une (1) action a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de cent Euros (EUR 100,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

110663

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ six mille sept cents Euros; la présente constitution étant une constitution contre encaissement du droit d'enregistrement fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport d'actions représentant plus de 65% du capital d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'union Européenne - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Monsieur Daniel Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées Monsieur André Wilwert et Monsieur Eric Magrini, prénommés.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2006, vol. 539, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2006.

J. Seckler.

(119744.3/231/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

RTL GROUP GERMANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 38.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 23 octobre 2006 que:

Le Conseil d'administration prend acte de la démission comme administrateur de M. Ignace Van Meenen, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg - 45, boulevard Pierre Frieden, avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Le Conseil d'administration décide de coopter, comme administrateur, en remplacement de M. Ignace Van Meenen, démissionnaire, M. Elmar Heggen, ayant son adresse professionnelle L - 1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, avec effet à ce jour. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119350.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

110664

COMMERCIAL INVESTMENT MERAVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT MERAVILLE, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117907.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MERAVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 101.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT RETAIL PARK MERAVILLE, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117910.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 18.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour MARFIN S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117917.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and six, on the ninth of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Josiane Wagner, employee, residing at 11, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, acting by virtue of decisions of CHARME MANAGEMENT S.A., manager of the company, taken on October 4, 2006, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company CHARME INVESTMENTS S.C.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, registered with the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B number 88.675, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 30, 2002, published in the Mémorial C number 1487 of October 15, 2002. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 9, 2006.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued capital has been fixed at five hundred and thirty thousand six hundred and thirty-five Euro (530,635 EUR) divided into four hundred and twenty-four thousand five hundred and eight (424,508) Shares comprising:

- three hundred and thirty-seven thousand seven hundred and twenty-eight (337,728) redeemable Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «A Shares»);

- forty-two thousand two hundred and sixteen (42,216) ordinary Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «B Shares»);

- forty-four thousand five hundred and sixty-four (44,564) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the «C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (248.4375 EUR) per each A Share, equal to a total amount of eighty-three million nine hundred and four thousand three hundred Euro (83,904,300 EUR) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as «Free Premium Reserves»), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company shall have an authorised share capital of one million two hundred and fifty thousand Euro (1,250,000 EUR) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, such C shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount eighteen thousand nine hundred and fifty-six Euro twenty-five cents (18,956.25 EUR) in order to bring it from its present amount of five hundred and thirty thousand six hundred and thirty-five Euro (530,635 EUR) to five hundred and forty-nine thousand five hundred and ninety-one Euro twenty-five cents (549,591.25 EUR) by the creation and the issue of thirteen thousand four hundred and eighty (13,480) new A shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each together with a share premium of two hundred and forty-eight point four three seven five Euro (248.4375 EUR), and one thousand six hundred and eighty-five (1,685) new B shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the articles of the Company, to issue these A shares and B shares in Units comprising eight (8) A shares and one (1) B share each.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

1. eight hundred and seventy-two (872) A shares and one hundred and nine (109) B shares have been subscribed by BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI S.p.A., with registered office at Via Gramsci 7, I-10121 Torino;

2. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by Mr Giovanni Cacace, residing at Via Petrarca 205, I-80122 Napoli;

3. five thousand and thirty-two (5,032) A shares and six hundred and twenty-nine (629) B shares have been subscribed by FI.SVI TRE, S.r.l., with registered office at Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma;

4. one thousand three hundred and twelve (1,312) A shares and one hundred and sixty-four (164) B shares have been subscribed by DORINT HOLDING S.A., with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg;

5. eight hundred and seventy-two (872) A shares and one hundred and nine (109) B shares have been subscribed by MAIS S.p.A., with registered office at Via Larga 11, Milano (Italy),

6. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by MONCANINO S.p.A., with registered office at Corso Stati Uniti 41, I-10129 Torino;

7. one hundred and twenty-eight (128) A shares and sixteen (16) B shares have been subscribed by Mr Luca Cordero di Montezemolo, residing at Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma;

8. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by NEXTREND S.A., with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

9. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by ORION, S.r.l., with registered office at Via 95° Rgt. Fanteria 109, I-73100 Lecce;

10. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

11. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by Mr Gianni Punzo, residing at Via Petrarca 40, Napoli (Italy);

12. two thousand one hundred and eighty-four (2,184) A shares and two hundred and seventy-three (273) B shares have been subscribed UNICREDITO ITALIANO S.p.A., with registered office at Via Dante 1, Genova (Italy);

13. four hundred and forty (440) A shares and fifty-five (55) B shares have been subscribed by VDCI S.A., with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The amount of three million three hundred and sixty-seven thousand eight hundred and ninety-three Euro seventy-five cents (3,367,893.75 EUR) representing an amount of eighteen thousand nine hundred and fifty-six Euro twenty-five cents (18,956.25 EUR) of capital and three million three hundred and forty-eight thousand nine hundred and thirty-seven Euro fifty cents (3,348,937.50 EUR) of share premium is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the six first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

Art. 5. Six first paragraphs. The Company has an issued capital of five hundred and forty-nine thousand five hundred and ninety-one Euro twenty-five cents (549,591.25 EUR) divided into four hundred and thirty-nine thousand six hundred and seventy-three (439,673) Shares comprising:

- three hundred and fifty-one thousand two hundred and eight (351,208) redeemable Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «A Shares»);
- forty-three thousand nine hundred and one (43,901) ordinary Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each (hereafter referred to as the «B Shares»);
- forty-four thousand five hundred and sixty-four (44,564) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the «C Shares»).

The terms «Share» and «Shares» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of eighty-seven million two hundred and fifty-three thousand two hundred and thirty-seven Euro fifty cents (87,253,237.50 EUR) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as «Free Premium Reserves»), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 37,000 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Josiane Wagner, employée privée, demeurant 11, rue des Champs, L-1323 Luxembourg, agissant en vertu de décisions de CHARME MANAGEMENT S.A., actionnaire commandité de la société, prises en date du 4 octobre 2006, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société CHARME INVESTMENTS S.C.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.675, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1487 du 15 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2006.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social de la société a été fixé à La société a un capital émis de cinq cent trente mille six cent trente-cinq euros (530.635,- EUR), divisé en quatre cent vingt-quatre mille cinq cent huit (424.508) actions, comprenant:

- i) trois cent trente-sept mille sept cent vingt-huit (337.728) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- ii) quarante-deux mille deux cent seize (42.216) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions B»);
- iii) quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société) Actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR) par Action, à concurrence d'un montant total de quatre-vingt-trois millions neuf cent quatre mille trois

cents euros (83.904.300,- EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société aura un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces dernières représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions au cours d'une période de cinq (5) années à partir de la constitution de la Société, telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de dix-huit mille neuf cent cinquante-six euros vingt-cinq cents (18.956,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente mille six cent trente-cinq euros (530.635,- EUR) à cinq cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze euros vingt-cinq cents (549.591,25 EUR) par la création et l'émission de treize mille quatre cent quatre-vingt (13.480) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et une prime d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre-trois sept cinq euros (248,4375 EUR) par action et de mille six cent quatre-vingt-cinq (1.685) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité a décidé, conformément à l'article 5 des statuts, d'émettre ces Actions A et ces Actions B en unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

1. huit cent soixante-douze (872) actions A et cent neuf (109) actions B ont été souscrites par BANCA INTERMOBILIARE DI INVESTIMENTI E GESTIONI S.p.A., avec siège social à Via Gramsci 7, I-10121 Torino;

2. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par M. Giovanni Cacace, résidant à Via Petrarca 205, I-80122 Napoli;

3. cinq mille trente-deux (5.032) actions A et six cent vingt-neuf (629) actions B ont été souscrites par FI.SVI TRE, S.r.l., avec siège social à Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma;

4. mille trois cent douze (1.312) actions A et cent soixante-quatre (164) actions B ont été souscrites par DORINT HOLDING S.A., avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg;

5. huit cent soixante-douze (872) actions A et cent neuf (109) actions B ont été souscrites par MAIS S.p.A., avec siège social à Via Larga 11, Milano (Italie);

6. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par MONCANINO S.p.A., avec siège social à Corso Stati Uniti 41, I-10129 Torino;

7. cent vingt-huit (128) actions A et seize (16) actions B ont été souscrites par M. Luca Cordero di Montezemolo, résidant à Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Roma;

8. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par NEXTREND S.A., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

9. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par ORION, S.r.l., avec siège social à Via 95° Rgt. Fanteria 109, I-73100 Lecce;

10. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., avec siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

11. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par M. Gianni Punzo, résidant à Via Petrarca 40, Napoli (Italie);

12. deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) actions A et deux cent soixante-treize (273) actions B ont été souscrites par UNICREDITO ITALIANO S.p.A., avec siège social à Via Dante 1, Genova (Italie);

13. quatre cent quarante (440) actions A et cinquante-cinq (55) actions B ont été souscrites par VDCI S.A., avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le montant de trois millions trois cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros soixante-quinze cents (3.367.893,75 EUR), représentant un montant de dix-huit mille neuf cent cinquante-six euros vingt-cinq cents (18.956,25 EUR) de capital et un montant de trois millions trois cent quarante-huit mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (3.348.937,50 EUR) de primes d'émission, libéré en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les six premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Six premiers alinéas. «La société a un capital émis de cinq cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze euros vingt-cinq cents (549.591,25 EUR), divisé en quatre cent trente-neuf mille six cent soixante-treize (439.673) actions, comprenant:

i) trois cent cinquante et un mille deux cent huit (351.208) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

ii) quarante-trois mille neuf cent une (43.901) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions B»);

iii) quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société), Actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions C»).

Les termes «Action» et «Actions» dans les présents Statuts englobent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-sept millions deux cent cinquante-trois mille deux cent trente-sept euros cinquante cents (87.253.237,50 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 37.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wagner, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 93, case 10. – Reçu 33.678,94 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

P. Frieders.

(118008.4/212/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

P. Frieders.

(118010.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

B.M.T. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 20.966.

L'assemblée générale tenue le 7 avril 2006 a reconduit les mandats des administrateurs, à savoir M. Carlo Meis, employé privé demeurant à Mendsdorf, ayant remplacé au 1^{er} janvier 1987, M. Guy Muller ayant remplacé feu M^e Pierre L. Prum le 16 mars 1986, remplacements entérinés par les assemblées générales respectives, M. Jean-Paul Spautz, retraité, demeurant à Olm, et M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, et du commissaire Mme Dominique Maron, employée privée, demeurant à Martilly, actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2012. La même assemblée a également nommé M. Jean Reuter précité comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée se tenant en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118576.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

FERIAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 18.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour FERIAL A.G.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117918.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 22.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06979, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour FERLUX HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117919.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 62.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour AXEL DEVELOPPEMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117920.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

HBI BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 113.925.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING, S.à r.l. a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial C») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI BERLIN, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.925 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 16 January 2006 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, published in the Mémorial C, n° 810, dated 22 April 2006, page 38872 (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of twenty-three thousand seven hundred fifty Euro (EUR 23,750) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to thirty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 36,250) by creating and issuing four hundred seventy-five (475) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of one million one hundred sixty-four thousand two hundred forty-one Euro and ninety-two cents (EUR 1,164,241.92) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and records the full liberation and payment of the New Shares (plus the Share Premium) by contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to four hundred seventy-five (475) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each plus a share premium of an amount of one million one hundred sixty-four thousand two hundred forty-one Euro and ninety-two cents (EUR 1,164,241.92) and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claim») consisting of:

- a claim in the amount of one million one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500) plus the accrued interest attached thereto of four hundred and ninety-one Euro and ninety-two cents (EUR 491.92) as of the date hereof held by the Sole Shareholder against HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 («HBI») under the terms and conditions of a loan agreement dated 7 April 2006.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claim has been calculated and evaluated as the date of 16 October 2006 at one million one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety-one Euro and ninety-two cents (EUR 1,187,991.92), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the Share Premium) dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares (plus the Share Premium) and certifying the valuation of the Contributed Claim, as of 16 October 2006;
- a valuation report of the management of the Company dated 13 October 2006;
- a copy of the loan agreement dated 7 April 2006;
- a copy of the Shareholder's resolutions of Petersberg 271.VV GmbH's dated 12 October 2006 and 16 October 2006;
- a copy of the Shareholders' resolutions of HBI dated 12 October 2006;
- a copy of the Shareholder's resolutions of the Sole Shareholder dated 16 October 2006.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claim corresponds at least to the value of the New Shares and the related share premium to be issued in consideration to the Contributed Claim.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor prenamed, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claim and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 36,250) represented by seven hundred twenty-five (725) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»), The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the 17 October and ends on the 16 October of each year.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to reduce the duration of the first business year of the Company so that it shall end on 16 October 2006 instead of 31 December 2006.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 14,600.- EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de HBI BERLIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.505 et constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu le 16 janvier 2006 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 810 en date du 22 avril 2006 à la page 38872 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»).

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 36.250,-) par la création et l'émission de quatre cent soixante-quinze (475) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») plus une prime d'émission d'un montant d'un million cent soixante-quatre mille cent quarante et un euro et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.164.241,92) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer la libération totale et le paiement des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) par apport en nature, comme suit:

L'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire les quatre cent soixante-quinze (475) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune plus une prime d'émission d'un montant d'un million cent soixante-quatre mille cent quarante et un euro et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.164.241,92) et libérer celles-ci par apport en nature (la «Créance Apportée») consistant en:

- une créance d'un montant d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.187.500) plus les intérêts courus y relatif d'un montant de quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 491,92) détenue par l'Associé Unique contre HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134 («HBI») sous les conditions d'un contrat de prêt en date du 7 avril 2006.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Créance Apportée a été calculée et évaluée à la date du 16 octobre 2006 au montant d'un million cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.187.991,92), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) en date du 13 octobre 2006 confirmant la souscription des

Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) et certifiant la valeur et la propriété de la Créance Apportée, telle qu'au 16 octobre 2006;

- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 13 octobre 2006;
- une copie du contrat de prêt en date du 7 avril 2006;
- Une copie des résolutions d'Associés de Petersberg 271.VV GmbH en date du 12 octobre 2006 et du 16 octobre 2006;
- Une copie des résolutions des Associés de HBI en date du 12 octobre 2006;
- Une copie des résolutions de l'Associé Unique en date du 16 octobre 2006.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur de la Créance Apportée correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission y afférant à émettre en contrepartie de la Créance Apportée.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 36.250,-) représenté par sept cent vingt-cinq (725) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«14.1. L'année sociale commence le 17 octobre et se termine le 16 octobre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, suite aux résolutions précédentes, de réduire la durée de la première année sociale de la Société de sorte qu'elle devra se terminer le 16 octobre 2006 au lieu du 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 14.600,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 73, case 12. – Reçu 11.879,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118531.3/211/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

HBI BERLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 113.925.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44488 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(118532.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

110673

AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 62.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour AXEL DEVELOPPEMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117921.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06987, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117923.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MENISTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.893.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06990, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour MENISTAN HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117926.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

VIICHTER GESCHICHTSFRENN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9188 Vichten, 2, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg F 6.104.

STATUTS

Entre les soussignés comme membres fondateurs:

Monsieur Goethals Guy, 7, rue des Vergers, L-9188 Vichten;

Monsieur Kettel Jeannot, 2, rue des Prés, L-9189 Vichten;

Madame Flesch Françoise, 17, rue du Lavoir, L-9189 Vichten;

Monsieur Jacoby Antoine, 52, rue Principale, L-9190 Vichten;

Monsieur Jacoby Romain, 2, rue de l'Eglise, L-9188 Vichten;

Madame Delia Josette, 2, rue de Bissen, L-9173 Michelbouch;

Monsieur Delia Louis, 2, rue de Bissen, L-9173 Michelbouch;

Monsieur Peckels Félix, Peckelshaff, L-9173 Michelbouch.

Tous de nationalité luxembourgeoise, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. La dénomination de l'association sans but lucratif est VIICHTER GESCHICHTSFRENN.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi au 2, rue de l'Eglise, L-9188 Vichten.

Art. 3. L'association a pour but:

de rechercher et de constituer une documentation sur l'histoire de Vichten et de Michelbouch et de ses habitants, ainsi que des villages de l'ancienne et actuelle paroisse de Vichten,

de diffuser périodiquement des données ayant trait au passé local,

de garder le souvenir des personnalités originaires de ou ayant vécu dans la commune de Vichten et de Michelbouch et qui ont laissé leurs empreintes sur le plan local, national ou international,

de collecter, d'identifier et de cataloguer des pièces présentant un intérêt local, que des personnes privées et des associations ou sociétés voudront bien mettre à sa disposition, ou qui sont vouées à la perte ou à une destruction certaine,

de contribuer à la sauvegarde du patrimoine historique des villages de Vichten et Michelbouch et de leurs environs.

Art. 4. L'association poursuit son activité en dehors de toute considération d'ordre politique ou idéologique.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres individuels ne soit inférieur à cinq. L'année sociale coïncidera avec l'année civile.

Art. 6. L'association se compose:

de membres individuels (uniquement les membres individuels ont le droit de vote),

de membres collectifs représentant des sociétés locales,

de membres d'honneur,

de membres protecteurs.

Le conseil d'administration décide de l'admission de nouveaux membres.

Le titre de membre d'honneur est conféré par le conseil d'administration à des collaborateurs scientifiques travaillant à titre bénévole au service de l'association ou à des personnes qui auront rendu d'éminents services à l'association. Les membres d'honneur ne sont pas astreints au paiement d'une cotisation.

Art. 7. Peuvent acquérir la qualité de membre tous ceux qui s'engagent à soutenir l'association dans le sens déterminé à l'article 3 des présents statuts.

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par écrit au conseil d'administration.

La qualité de membre se perd encore par le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion. En effet, tout membre, dont l'activité ira à rencontre des intérêts de l'association peut être exclu par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. A la sortie de l'association, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. La cotisation des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale. Elle ne pourra dépasser EUR 100,- (euro cent). Seules les personnes qui ont réglé leur cotisation au courant du premier trimestre de l'année civile ont droit de vote aux assemblées générales.

Art. 10. L'association est dirigée par un conseil d'administration se composant de 4 membres au moins. Ce nombre comporte un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Tous les membres du conseil d'administration seront élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 2 ans. Après 2 ans, la moitié du comité est renouvelée. Sont alors démissionnaires et rééligibles le vice-président, le secrétaire ainsi que 2 membres, tirés au sort. L'année suivante, la moitié restante est démissionnaire et rééligible et ainsi de suite. Dans les élections, la majorité absolue décide. En cas de partage de toutes les voix entre deux candidats, un second scrutin est ouvert entre eux. Au cas d'une nouvelle parité des suffrages dans le second scrutin, le sort décide. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Lors de la première réunion du conseil d'administration, le président sera désigné par les membres élus du conseil d'administration, les autres fonctions seront désignées par le président.

Toutes les charges sont honorifiques.

Le président représente l'association à l'égard de tiers. Il peut déléguer partie de ses fonctions à tout autre membre du conseil.

Art. 11. Le conseil d'administration est chargé de la gestion de l'association. Il se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association. Le président convoquera, en outre, le conseil d'administration à la demande de trois administrateurs.

La convocation devra contenir l'ordre du jour. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs est présente. En cas de parité des voix, le président de séance a voix prépondérante. Le conseil d'administration fixe la date et l'ordre du jour des assemblées générales. Le conseil d'administration décide sur tout ce qui n'est pas réservé l'assemblée générale par la loi et les statuts. Les décisions prises par le conseil d'administration sont consignées dans un registre et signées par le président et le secrétaire après approbation par les administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut s'assurer la collaboration de membres ou collaborateurs choisis en raison de leur compétence dans les domaines intéressant l'association. Ces personnes dont le nombre n'est pas limité, ont voix consultative.

Art. 13. L'assemblée générale se réunit chaque année avant la fin du mois d'avril. Elle dirige l'association selon les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Elle désigne, en outre, deux vérificateurs de caisse, chargés de lui présenter un rapport sur la gestion financière avant l'approbation des comptes.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De plus, une assemblée extraordinaire doit être convoquée dans un délai de 30 jours, à la suite de la demande écrite signée par 10 membres ayant droit de vote.

Art. 15. Les assemblées générales sont convoquées par invitations personnelles ou par la voie de la presse, 10 jours au moins avant la date de la séance. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Art. 16. En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, l'actif net en caisse sera dévolu à une association ayant un objectif similaire à la présente association ou à une oeuvre de bienfaisance. Les collections et les documents historiques seront transférés aux Archives de l'Etat.

Art. 17. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ou régis par l'usage.

Fait à Vichten, le 5 octobre 2001.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2006, réf. DSO-BV00159. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(118561.3//93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 2,814,579,093.58.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 112.002.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Company), incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association no. 367 of 18 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 February 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association no. 1140 of 13 June 2006.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder), hereby represented by Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 24 October 2006.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 49,895,038 shares of GBP 56.41 each in the share capital of the Company amounting to GBP 2,814,579,093.58.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of article 14 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on 31st October of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 1st March 2006, shall be closed on 31st October 2006; and

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on 31st October of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on 1st March 2006, on 31st October 2006 and (ii) to amend article 14 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st November each year and ends on 31st October of the following year.»

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (la Société), constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 18 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 février 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1140 du 13 juin 2006.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2006.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 49,895,038 parts sociales de GBP 56.41 chacune dans le capital social de la Société s'élevant à GBP 2.814.579.093,58;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 14 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 31 octobre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1er mars 2006, prendra fin le 31 octobre 2006; et

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 31 octobre de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1er mars 2006, au 31 octobre 2006 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700 (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar et M. Schaeffer

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(125487.3/5770/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 112.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(125489.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

RITANIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.889.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour RITANIA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117930.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.890.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour MANAGA HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117932.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ANARIVO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.891.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06992, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour ANARIVO HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117934.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

“RESTAURANT CHINOIS BONNE ÉTOILE, S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen.
R. C. Luxembourg B 109.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110678

TRANSVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.867.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117969.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SAFIGES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.845.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

HBI BRAUNSCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 113.505.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial C») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI BRAUNSCHWEIG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.505 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 19 December 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, published in the Mémorial C, n° 795, dated 20 April 2006, page 38127 (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of ninety-three thousand six hundred fifty Euro (EUR 93,650) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred six thousand one hundred fifty Euro (EUR 106,150) by creating and issuing one thousand eight hundred seventy-three (1,873) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of four millions five hundred ninety thousand five hundred eighty-four Euro and forty-five cents (EUR 4,590,584.45) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and records the full liberation and payment of the New Shares (plus the Share Premium) by contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to one thousand eight

hundred seventy-three (1,873) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each plus a share premium of an amount of four millions five hundred ninety thousand five hundred eighty-four Euro and forty-five cents (EUR 4,590,584.45) and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claim») consisting of:

- a claim in the amount of four millions six hundred eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,682,500) plus the accrued interest attached thereto of one thousand seven hundred thirty-four Euro and forty-five cents (EUR 1,734.45) as of the date hereof held by the Sole Shareholder against HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 («HBI») under the terms and conditions of a loan agreement dated 27 April 2006.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claim has been calculated and evaluated as the date of 16 October 2006 at four millions six hundred eighty-four thousand two hundred thirty-four Euro and forty-five cents (EUR 4,684,234.45), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the Share Premium) dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares (plus the Share Premium) and certifying the valuation of the Contributed Claim;
- a valuation report of the management of the Company, dated 13 October 2006;
- a copy of the loan agreement, dated 27 April 2006;
- a copy of the Shareholder's resolutions of PETERSBERG 271.VV GmbH's, dated 12 October 2006 and 16 October 2006;
- a copy of the Shareholders resolutions of HBI, dated 12 October 2006;
- a copy of the Shareholder's resolutions of the Sole Shareholder, dated 16 October 2006.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claim corresponds at least to the value of the New Shares and the related share premium to be issued in consideration to the Contributed Claim.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claim and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at one hundred six thousand one hundred fifty Euro (EUR 106,150) represented by two thousand one hundred twenty-three (2,123) shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the 17 October and ends on the 16 October of each year.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 56,000.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI BRAUNSCHWEIG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.505 et constituée selon le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 19 décembre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 795 en date du 20 avril 2006 à la page 38127 (la «Société») et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varie-tur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-treize mille six cent cinquante euros (EUR 93.650) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au montant de cent six mille cent cinquante euros (EUR 106.150) par la création et l'émission de mille huit cent soixante-treize (1.873) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») plus une prime d'émission d'un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes (EUR 4.590.584,45) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer la libération totale et le paiement des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) par apport en nature, comme suit:

L'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire les mille huit cent soixante-treize (1.873) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune plus une prime d'émission d'un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes (EUR 4.590.584,45) et libérer celles-ci par apport en nature (la «Créance Apportée») consistant en:

- une créance d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.682.500) plus les intérêts courus y relatif d'une montant de mille sept cent trente-quatre euros et quarante-cinq centimes (EUR 1.734,45) détenue par l'Associé Unique contre HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134 («HBI») sous les conditions d'un contrat de prêt en date du 27 avril 2006.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Créance Apportée a été calculée et évaluée à la date du 16 octobre 2006 au montant de quatre millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros et quarante-cinq cents (EUR 4.684.234,45), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) en date du 13 octobre 2006 confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) et certifiant la valeur et la propriété de la Créance Apportée telle qu'au 16 octobre 2006;

- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société, en date du 13 octobre 2006;

- une copie du contrat de prêt, en date du 2 avril 2006;

- une copie des résolutions des Associés de PETERSBERG 271.VV GmbH's en date du 12 octobre 2006 et du 16 octobre 2006;

- une copie des résolutions des Associés de HBI, en date du 12 octobre 2006;

- une copie des résolutions de l'Associé de l'Associé Unique, en date du 16 octobre 2006.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur de la Créance Apportée correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission y afférant à émettre en contrepartie de la Créance Apportée.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;

- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et

- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cent six mille cent cinquante euros (EUR 106.150) représenté par deux mille cent vingt-trois (2.123) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«14.1. L'année sociale commence le 17 octobre et se termine le 16 octobre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 56.000 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 74, case 5. – Reçu 46.842,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118527.3/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

HBI BRAUNSCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 113.505.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44493 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

J. Elvinger.

(118529.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

GROUPE K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 45, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 120.972.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Carla Alexandra Dias Santos, caissière, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.
2. Madame Ana Carmen Rodrigues Campos de Melo, indépendante, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.
3. Monsieur Nuno Gonçalo Peres Loureiro Martins, gérant de société, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de GROUPE K, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la restauration rapide et la livraison à domicile, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra également dans toutes ces opérations intervenir en tant qu'intermédiaire commercial.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts sociales
1.- Madame Carla Alexandra Dias Santos, prénommée	10
2.- Madame Ana Carmen Rodrigues Campos de Melo, prénommée	80
3.- Monsieur Nuno Gonçalo Peres Loureiro Martins, prénommé	10
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Ana Carmen Rodrigues Campos de Melo, prénommée.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Nuno Gonçalo Peres Loureiro Martins, prénommé.

La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif, soit par les signatures conjointes de la gérante technique et de l'associée Madame Carla Alexandra Dias Santos, prénommée.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4031 Esch-sur-Alzette, 45, rue Zénon Bernard.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. A. Dias Santos, A. C. Rodrigues Campos de Melo, N. G. Peres Loureiro Martins, A. Biel.

110683

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 922, fol. 21, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2006.

A. Biel.

(119539.3/203/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

VICTORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 101.716.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société du 12 mai 2006 que:

- M. Nicolas Gheysens, avec adresse professionnelle au 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et que les associés acceptent sa démission;

- M. Edouard Pillot, Associé, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, a été nommé avec effet au 12 mai 2006 gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte, en outre, que M. Todd Fisher a changé d'adresse et aura son adresse privée au 5 Park Square West, Londres NW1 4LJ, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Edouard Pillot;
- Mme Séverine Michel;
- M. Caspar Berendsen;
- M. Nicolas Cattelain;
- M. Paul Guilbert;
- M. Guy Davison;
- M. Erik Thyssen;
- M. Todd Fisher;
- M. John Pfeffer.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08088. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118582.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 90.602.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 octobre 2006 que:

1. Monsieur Jan Rottiers a démissionné de son poste d'administrateur.

2. La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf., a été élu administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119295.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

**B & CO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GC BUSINESS, S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: BECKER & CO IMMOBILIERE.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 103.788.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée GM TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1a, rte de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103804),

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Michele Colaci, comptable-fiscaliste, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 17, rue du Rocher (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GC BUSINESS, S.à r.l. ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1a, rte de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103788), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 43 du 15 janvier 2005.

- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 232 du 1^{er} février 2006.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 1^{er} septembre 2006:

- Monsieur Giuseppe Colaci, administrateur de sociétés, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 19 novembre 1970, demeurant à L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales dans la prédite société GC BUSINESS, S.à r.l., à la société à responsabilité limitée GM TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1a, rte de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.804).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société à responsabilité limitée GM TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1a, rte de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.804).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et l'administration de biens-syndic de copropriété.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en B & CO IMMOBILIERE, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de B & CO IMMOBILIERE, S.à r.l. pouvant faire le commerce sous l'enseigne BECKER & CO IMMOBILIERE.»

Cinquième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Giuseppe Colaci comme gérant de la société avec effet au 31 août 2006 et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Gilbert Becker, agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1960, demeurant à L-1613 Luxembourg, 57, rue Jean-François Gangler, comme nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} septembre 2006.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Colaci, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2006, vol. 539, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2006.

J. Seckler.

(119644.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2006.

SAVOIE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.223.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117973.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

QUEENSLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.364.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(117974.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MULTIADVISOR SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 58.249.

Liquidationsbekanntmachung

Die Anteilhaber werden hiermit informiert, dass für den Teilfonds Multiadvisor Sicav DZ GLOBAL MOMENTUM FONDS (WKN: 675061 / ISIN: LU0130076168) beschlossen wurde, am 6. Dezember 2006 die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidationserlös beträgt:

105,11 EUR pro Anteil

Der Ex-Tag ist der 6. Dezember 2006, der Valuta-Tag der 8. Dezember 2006.

Zahlstelle in Luxemburg:

DZ BANK International S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Zahlstelle in Deutschland:

DZ BANK AG, Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, Frankfurt am Main, Platz der Republik, D-60265 Frankfurt am Main

Luxemburg, im Dezember 2006.

(04490/755/19)

Der Verwaltungsrat.

WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 décembre 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04475/000/21)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 44.899.

Convocation de

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 14 décembre 2006 à 11.00 heures, au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes et rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (04405/000/16)

Le Conseil d'Administration.

KOP MAEDER EGLI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 27 décembre 2006 à 9.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur; Remplacement du Commissaire aux Comptes
7. Divers.

I (04489/322/17)

Le Conseil d'Administration.

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.181.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
7. Divers

I (04491/795/17)

Le Conseil d'Administration.

O.I.O., OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 6 novembre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04363/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ORBI HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.524.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2006 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 23 octobre 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04364/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL ITALIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.458.

The Shareholders of CAPITAL ITALIA are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (EGM) of CAPITAL ITALIA that will be held at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange on 18 December 2006 at 2.30 p.m. CET with the following agenda:

EGM Agenda:

1. Restatement of the articles of incorporation of CAPITAL ITALIA by amendment of articles 3, 5, 16, 20, 25, 26, 27 and 29 in order to upgrade CAPITAL ITALIA under the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment and to adapt and harmonise the terms used therein.
2. Approval of the change of the registered office of CAPITAL ITALIA to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange and the consequent amendment of article 4.
3. Subject to the approval of items 1) and 2), empowerment of the Board of Directors of CAPITAL ITALIA to determine the date on which the above restatement of the articles will become effective.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a Proxy to vote for them. To be valid, the Proxy forms must be completed and received at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange (marked for the attention of Lieve Beelen; fax number: +352 45 1414 439) prior to 5.00 p.m. CET on 14 December 2006. Proxy forms can be obtained by contacting Lieve Beelen.

The resolutions of the EGM agenda require a quorum of at least half of the Corporation's shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on or around 1 February 2007 at 2.30 p.m. CET at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

II (04433/755/27)

H & A LUX ProNobis SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
H. R. Luxembourg B 80.507.

Die Anteilhaber der H & A LUX ProNobis SICAV (die «Gesellschaft») werden die hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am Montag, den 19. Dezember 2006 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, eingeladen. Die Punkte der nachfolgenden Tagesordnung kommen zur Abstimmung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 30. September 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2006 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2006 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns per 30. September 2006 für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate während des am 30. September 2006 abgelaufenen Geschäftsjahres
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinem Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen und das Stimmrecht ausüben zu können, müssen Anteilhaber sich bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft angemeldet haben.

Anteilhaber von in Wertpapierdepots gehaltenen Anteilen müssen daneben ihre Anteile durch die jeweilige depotführende Stelle sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) nachweisen. Eine solche Sperrbescheinigung muss bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt sein und nachweisen, dass die betreffenden Anteile vom Tage der Ausstellung der Bescheinigung an und bis nach der Ordentlichen Generalversammlung gesperrt sind.

Anteilhaber, die nicht an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch bestellte Vertreter auszuüben. Hierzu muss das am Sitz der Gesellschaft erhältliche Vollmachtsformular ausgefüllt bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft vorliegen.
II (04411/1346/34) Der Verwaltungsrat.

IBERINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.857.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 décembre 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04435/795/15)

Le Conseil d'Administration.